

Vœu relatif à la communication du chiffre des absences dans les écoles

Considérant que la Ville de Paris est partenaire de l'Education Nationale à divers titres, et notamment via ses écoles communales,

Considérant l'importance de la continuité pédagogique, pour assurer les apprentissages scolaires et éducatifs

Considérant que cette continuité est régulièrement mise à mal lors d'absences non remplacées, ou mal remplacées par une succession d'intervenants, et ce faute d'enseignant remplaçants en nombre suffisant,

Considérant l'émotion des familles quand ces absences se cumulent, s'allongent, ou se répètent, dans le temps ou dans la même école,

Considérant l'intérêt d'objectiver par des chiffres la question des absences non remplacées, pour mieux appréhender les situations mais aussi pour mesurer les progrès éventuels,

Considérant que l'Académie de Paris dispose de ces chiffres, et notamment à Paris 6, par école et par demi-journée, via son logiciel ARIA de gestion des remplacements,

Sur proposition d'Antoinette Kis

le Conseil d'arrondissement demande à la Ville de Paris

de prendre attache avec l'Académie de Paris pour obtenir la publication régulière du nombre de classes sans enseignants dans les écoles communales du 6e arrondissement et des autres